

---

**SACEI**

**Sujets d'actualité**

**Norbert Gautron  
Deauville, le 25 septembre 2014**

---

- ∞ Contexte 2014 des valorisations d'engagements sociaux
  - Nouvelles dispositions comptables récentes (IAS19 R et recommandation ANC)
  - Chute des taux d'actualisation
  - Difficultés d'appréciation de l'inflation (long terme / court terme) et de cohérence avec les taux d'actualisation
  - Evolutions législatives (sécurisation des droits des retraités, alourdissement des charges)
  
- ∞ Fixation des hypothèses démographiques : débats récurrents sur le turnover
  - Pratiques hétérogènes
  - Variables prises en compte (âge, CSP, établissement...)
  - Motifs de départs (démissions, licenciements, ruptures conventionnelles, mutation, ...)
  - Suivi des écarts actuariels d'expérience

## Construction d'un benchmark de turnover

- Enquête lancée auprès des cabinets de conseil membres du SACEI pour mieux connaître les pratiques

Détermination de l'hypothèse de turnover dans l'évaluation des engagements sociaux  
SACEI - Pratiques de place des actuaires conseil

Entreprises	Effectif total de l'entreprise considérée	Taux annuel de turnover en % des départs attendus dans l'année	Probabilité de présence à l'âge de la retraite en %	Méthodologie de détermination	Type d'hypothèse	Types de départs retenus	Turnover nul à partir de ...	Secteur activité
Entreprise A	entre 3 000 et 5 000 salariés	[2% ; 5%[	[40% ; 60%[	Données historiques sur 6 ans (2008-2013)	Table par âge	Démissions uniquement	55 ans	Chimie

### ∞ Contexte

- Suppression des clauses de désignation et confirmation (a priori) des recommandations dans les accords de branche en matière de Prévoyance/Santé
- Obligation de mise en concurrence des organismes et institutions concernés, dans des conditions de transparence, d'impartialité et d'égalité de traitement entre les candidats (...).

### ∞ Un rôle important pour les actuaires dans ces procédures très encadrées, dans un contexte :

- Faisant intervenir de nombreuses parties prenantes : représentants des employeurs, des Salariés, des organismes d'assurances, institutions et fédérations professionnelles.
- Comportant des enjeux financiers importants (au niveau des provisions et des actifs notamment).
- Nécessitant des expertises croisées (juridiques, fiscales, comptables, actuarielles).

## Réforme du code de déontologie du 20 Juin 2014

### \\ Techniques

- Valider les données, les hypothèses et les méthodes utilisées dans le cadre de ses travaux actuariels.
- Il doit spécifier le périmètre et les limites de ses travaux, veiller à sécuriser le travail des personnes travaillant dans son équipe et se doter des moyens de formation nécessaires à la mise à jour de ses connaissances.

### \\ Aspects comportementaux

- L'Actuaire est tenu au secret professionnel dans le cadre des modalités de chaque domaine d'activités.
- Il ne doit pas agir contre la loi ou la réglementation ou en position de conflit d'intérêt.
- Il doit rester soucieux de l'image de l'Institut des Actuaires.

### \\ Présentation des résultats, maîtrise technique et engagement actuariel

- L'Actuaire est responsable du contrôle des travaux préparatoires à l'élaboration de son avis,
- Et privilégie les aspects techniques et conserver son indépendance.
- Il engage sa responsabilité dans les travaux qu'il mène.

## Réforme du code de déontologie du 20 Juin 2014

- ∞ Spécificités pour l'actuaire titulaire d'une fonction visée par la réglementation
  - Dans le cas où l'actuaire est porteur de la fonction actuarielle ou de la fonction de gestion des risques, l'Actuaire doit se doter des moyens pour exercer ses fonctions et s'assurer qu'il est à jour dans ses connaissances techniques.
  - Il est responsable du contrôle des travaux préparatoires à l'élaboration de son avis dans le cadre des travaux qui lui ont été confié au titre de la fonction portée
  - Il doit suivre les Normes Professionnelles établies par l'Institut des Actuaires

## Plusieurs textes de « Bonne conduite » au SACEI

- ∞ Code de bonne conduite pour les appels d'offre pour la délégation de gestion financière
- ∞ Conduite des actuaires-conseils et actuaires conseils indépendants intervenant dans la mise en place et la modification des couvertures d'assurance ou de protection sociale
- ∞ Bonnes pratiques préconisées par le SACEI en matières de « contrôle », « validation », ou « certification » de calculs actuariels
- ∞ Bonnes pratiques en matière d'évaluation des engagements sociaux par les actuaires-conseils